

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Le chiffre : 21,5 millions d'euros investis pour l'eau en Auvergne-Rhône-Alpes au 1<sup>er</sup> trimestre 2018

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2018, le territoire **Auvergne-Rhône-Alpes** a reçu **21,5 millions d'euros d'aides** de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour **141 opérations**.

#### Les chiffres-clés en Auvergne-Rhône-Alpes au 1<sup>er</sup> trimestre 2018

- **63% des aides (13,6 M€)** sont attribués aux opérations **d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable**, portées par les collectivités, avec :
  - 10,5 M€ pour la réduction de la pollution domestique, dont 6,5 M€ pour le traitement des eaux usées et 4 M€ pour améliorer leur collecte,
  - 3,1 M€ pour l'eau potable, dont près de la moitié (1,4 M€) pour améliorer la qualité de l'eau distribuée.
- **18% des aides (3,9 M€)** bénéficient aux **milieux aquatiques**, avec 3,2 M€ accordés à des projets de restauration de la morphologie et de la continuité écologique des cours d'eau.
- Enfin, près de **11% des aides (2,3 M€)** visent à réduire **les pollutions industrielles**.



Parmi les projets aidés, des opérations remarquables :

#### 1. Pour réduire les rejets de pollution domestique

**La commune d'Entre-Deux-Guiers (38)** construit sur son territoire la station d'épuration intercommunale qui permettra de supprimer les ouvrages de traitement existants et non conformes des communes de Entre-deux-Guiers (38), Les Echelles (73), Saint-Christophe-La-Grotte (38), Saint-Christophe-sur-Guiers (38) et Miribel-les-Echelles (38). Cet ouvrage permettra d'améliorer sensiblement la qualité des cours d'eau sur le bassin Guiers-Aiguebelette. L'agence de l'eau attribue à ce projet, qui comprend également les réseaux de raccordement à la nouvelle station d'épuration, une subvention de **2,1 M€**. Cette aide est conditionnée à la mise en continuité du seuil du Moulin Neuf sur le Guiers mort.

**Annemasse Les Voirons Agglomération (74)** met à niveau et améliore le traitement des eaux usées à la station Ocybele. Cet ouvrage situé sur la commune de Gaillard collecte les effluents des douze communes de l'agglomération. Pour la mise en œuvre d'un traitement plus poussé de l'azote avant rejet à l'Arve, exigé par la réglementation, l'agence de l'eau octroie à la collectivité une aide de **4,5 M€**.

**La commune de Bourg-en-Bresse (01)** réduit les déversements d'eaux usées par temps de pluie dans la Reyssouze. Elle construit un nouveau bassin d'orage de 6 500 m<sup>3</sup> au Pont des chèvres, à l'aval du déversoir d'orage le plus important du système d'assainissement. L'agence de l'eau lui alloue une subvention de **1,95 M€**.

## 2. Pour réduire les rejets de pollution industrielle

**L'entreprise Catidom**, située à Seynod près d'Annecy (74), spécialisée dans le traitement de surface de pièces en aluminium destinées principalement aux industries automobile et cosmétique, va recycler ses eaux usées, en vue d'un "rejet zéro" dans le milieu naturel. Après la réduction de la pollution métallique (nickel et chrome) déjà aidée par l'agence de l'eau, elle va s'attaquer à la pollution résiduelle azotée et remplacer son dispositif d'épuration actuel par une installation complète intégrée avec différents étages de traitement. Elle supprimera ainsi la totalité de ses rejets dans le ruisseau du Pommier, situé dans le bassin versant du Fier. Elle reçoit de l'agence de l'eau une subvention de **1,6 M€**.

**Vencorex France**, exploitant industriel de la plate-forme chimique du Pont-de-Claix (38) en bordure du Drac, doit mettre en conformité les rejets de la station de traitement physico-chimique existant sur le site. L'ouvrage, construit dans les années 1970 pour piéger les matières en suspension susceptibles de contenir une grande partie des polluants métalliques, est vétuste et inadapté. Dans un premier temps, la société va réaliser une étude pour évaluer les travaux nécessaires à la réhabilitation de l'ouvrage afin de respecter les seuils de rejets réglementaires (fixés par l'arrêté préfectoral ainsi que ceux applicables au titre de la Directive européenne sur les Emissions Industrielles) et mettra en place une filière de déshydratation des boues produites par la station. Elle reçoit de l'agence de l'eau une subvention de **0,2 M€**.

## 3. Pour préserver la ressource en eau et améliorer la qualité de l'alimentation en eau potable

**Grenoble Alpes Métropole (38)** crée un nouveau forage dans la nappe du Drac pour alimenter en eau potable les communes de Vif, Le Gua et Varcès-Allières-et-Risset, soit environ 10 000 habitants. La source karstique de l'Echaillon, qui alimente ces communes et qui a donné lieu à une grave crise sanitaire en mars 2016, ne sera ainsi plus utilisée qu'en secours, avec renforcement de la surveillance et du système de traitement du captage. Par ailleurs, la métropole engage deux études sur la connaissance du fonctionnement des nappes souterraines du Drac et de la Romanche, dégradées par des pollutions industrielles historiques persistantes (dérivés du chlore). Ces études permettront d'améliorer la connaissance de l'état des eaux et d'établir l'origine et le mode de transfert des chlorates et perchlorates retrouvés dans certains puits du champ captant de Rochefort. Ces deux opérations bénéficient d'une aide totale de l'agence de l'eau de **1,95 M€**.

Au total, dans les bassins Rhône Méditerranée et Corse, les [décisions d'attribution des aides](#) de l'agence de l'eau, pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2018, totalisent un montant de **57,9 millions d'euros** pour financer **488 projets** pour l'eau.

L'objectif du bassin Rhône Méditerranée est de passer de 52 % des rivières en bon état écologique à 66 % d'ici 2021 (86 % à 97 % pour la Corse), de garantir la qualité de l'eau et adapter la gestion de l'eau au défi du changement climatique.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr) | [www.sauvonsleau.fr](http://www.sauvonsleau.fr)



L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières et protéger la biodiversité aquatique. La commission des aides, composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau, délibère 4 fois par an pour allouer les aides dans le cadre de son programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'eau » qui investit 3,8 milliards d'euros sur 6 ans. L'agence de l'eau emploie 350 personnes.

---

Contacts presse :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini – 04 72 71 28 63 [valerie.santini@eaurmc.fr](mailto:valerie.santini@eaurmc.fr)

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas et Stéphanie Bonnamour – 04 37 24 02 58 - [laurence@plus2sens.com](mailto:laurence@plus2sens.com)